

## Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3220100: entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité

En vigueur au 01/02/2008 (Dernière actualisation de la page 04/02/2015)

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

ANCIENNETE	SALAIRE HORAIRE MINIMUM
Moins d'un an	9.11
Au moins un an	9.47
Au moins deux ans	9.59